

Procès-Verbal de la séance du 29 février 2024.

Séance du Conseil municipal du 29 février 2024 à 18h30 régulièrement convoqué en date du 22 février 2024, sous la présidence de M. le Maire Jean-Marc SARDAT.

Présents : Mmes Jacqueline ANGLARD, Patricia MESQUITA-SILVA, MM. Jean-Marc SARDAT, Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Hervé VALLADIER, Gilles PEYVEL, Richard NUNES.

Pouvoir :

Excusé :

Absent : Mme Patricia BILLARD. M. Gérard LEGER.

Nombre de votants présents : 8

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votes possibles : 8

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline ANGLARD.

Ordre du jour :

- Attribution de lots - marché "Réhabilitation de la salle communale de Rohegut,
- Participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école primaire privée Saint-Joseph de Saint-Bonnet-le-Château,

- Questions diverses.

Préambule :

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil municipal :

1 – Attribution de lots – marché « réhabilitation de la salle communale de Rohegut :

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux des lots relevant de la procédure d'appel d'offres, avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres.
- d'attribuer les marchés aux entreprises classées premières par la Commission de Mise en Concurrence
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales,
- d'autoriser à prendre toutes mesures d'exécution relatives à ces marchés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

2 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Joseph 2023/2024 :

Monsieur le Maire expose que, dans un but d'harmonisation, la participation aux frais de fonctionnement de l'école « Saint-Joseph » de Saint-Bonnet-le-Chateau sera de 992.22 € (au lieu de 1132 € demandée) par élève.

En effet, il est décidé de verser la même somme par élève que celle versée à l'école de Saint-Maurice-en-Gourgois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

. NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

M. le Maire, président de séance,
Jean-Marc SARDAT

Mme la première adjointe, secrétaire de séance
Jacqueline ANGLARD